



Chambilly 2019





MAIRIE DE CHAMBILLY

Tél. : 03 85 25 02 65 / Fax : 08 85 25 32 28

Mail : commune-de-chambilly@wanadoo.fr

Permanences du secrétariat :

Lundi de 13 h à 18 h

Mardi de 13 h 30 à 18 h

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

Permanences du Maire :

Lundi de 14 h à 17 h 30

Jeudi de 9 h à 12 h ou sur Rdv

Permanences des adjoints :

Lundi, mardi de 15 h à 18 h

Jeudi de 10 h à 12 h ou sur Rdv

BULLETIN MUNICIPAL CHAMBILLY

Mairie de Chambilly 71110 CHAMBILLY

Directeur de publication : Thierry Nigay, maire

Rédaction : commission communication

Assistante de rédaction : Virginie Laurent

Courriel : virginielaurent@admincom.fr

AdminCom SIRET 803 928 83 000 18

Dépôt légal à la date de parution – février 2020

Diffusion : Municipalité de Chambilly

Imprimerie : AGB Imprimerie
250 route de Chauffailles
42170 BELMONT DE LA LOIRE

SOMMAIRE

■ VIE COMMUNALE

Vœux du Maire	3
Projets aboutis	4 - 5
Budget communal	6
Budget assainissement	7
Adressage communal	8
Permanences et services	9
La mairie vous informe	10
Encombrants, tarifs, CCAS	11
SPANC, Assainissement collectif	12

■ VIE ASSOCIATIVE

Pêcheurs de Loire, Amicale boules, Foot marchant	13
PG-CATM, Relais lecture, Pensée nature, École buisson.	14
Programme École buissonnière	15
BRAC	16
Club de tir, Domino, Asso. des conjoints, DDS	17
Emmaüs, Resto du cœur, Caritas, Croix rouge	18
ADMR, Animation jeunesse	19
Brionnais découverte, Fransylva	20

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi de Transition Energétique	21 - 22
--	---------

ÉDITO

DU

MAIRE...



Cette année 2019 est la dernière de ce mandat de 6 ans que vous nous avez confié lors des précédentes élections de 2014. Il est donc nécessaire de vous présenter le bilan de ce qui a été réalisé pour notre chère commune de Chambilly, année par année. Au préalable, je veux remercier :

- Toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement associatif, participent au dynamisme de la vie locale.

- Le personnel communal, toujours présent, efficace, qui assure discrètement les tâches souvent ingrates de la commune.

- Les membres du CCAS qui, sans oublier les Anciens, ont élargi les prestations sociales aux jeunes avec notamment un legs important du Comité de Foire que je tiens à remercier ici.

- Les bénévoles du relais lecture qui assurent avec dévouement la gestion d'une bibliothèque conséquente et variée.

- Enfin, vous toutes et tous, habitant(es) de Chambilly qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent au bien-être de chacun et au mieux-vivre pour tous.

Avant de poursuivre ce bilan, je voudrais avoir une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui sont dans la maladie, le deuil ou le chômage, pour la disparition de Maurice Lametery, président des Anciens Combattants, et Alain Bonnet, conseiller municipal.

Les articles qui suivent, ainsi que les photos, vous donneront un aperçu de ce qui fut réalisé durant ces six années par vos élus.

Je souhaite à toutes et à tous, bonheur, santé et pleine réalisation de vos désirs.

Votre Maire, Thierry Nigay

LES RÉALISATIONS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES

■ 2014

- Deuxième tranche assainissement aux Étangs et La Charme : 24 195 € et 8 500 € de subventions obtenues.



- 10 raccordements réalisés, ce qui conforte le budget assainissement.
- Réforme des rythmes scolaires, mise en place du Projet éducatif territorial (activités périscolaires) et la semaine de quatre jours.
- Mise aux normes électriques de l'église pour 5 700 €.
- Changement des chaudières de l'école et de la mairie pour du propane.
- Début de la réflexion sur la requalification du bâtiment relais lecture en lien avec les normes PMR (accessibilité).

■ 2015

- Budget, baisse des dotations et de la contribution des entreprises (CVAE) : 43 500 €, pas d'augmentation d'impôts.
- Dispositif « Participation citoyenne », lancement du projet.
- Création d'un abribus aux Étangs.
- Préparation de l'agenda d'accessibilité programmée.
- Hangar communal, subvention du Conseil départemental : 8 300 €.
- Renégociation des prêts bancaires et des assurances.
- Réflexion sur « Communes nouvelles ».
- Nous avons eu à nous prononcer sur la fusion Comcom Marcigny/Semur.



■ 2016

- École : suppression de deux postes d'enseignant sur les deux RPI et proposition de regroupement des quatre sites sur Chambilly. L'inspecteur ne supprime qu'un poste, à condition de fusionner les deux RPI. L'école d'Artaix est fermée.



- Schéma directeur assainissement et lancement des appels d'offres.
- Acquisition de matériel de désherbage mécanique pour 10 200 € (40 % par l'agence de l'eau).
- Vente de l'ancienne cure, mise à prix 170 000 €, vendue 152 000 € en 2018.
- Reprise de la réflexion entamée en 2012 sur la halte nautique.

■ 2017

- Fermeture de l'école de Céron.
- Microtracteur : vol puis rachat d'un Kubota.
- Mission du cabinet « Réalités » pour la halte nautique.
- Relais lecture : montant total des travaux de 33 595 €, duquel il faut soustraire 10 000 € de subvention du Conseil départemental.



LES RÉALISATIONS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES

■ 2018

- Fermeture de notre école : reclassement de notre agent communal, débats sur le devenir du bâtiment et l'organisation des transports scolaires.



- Réfection du parking de la salle des fêtes : presque 30 000 € avec 25 % de subvention du Conseil départemental.

- Expositions : l'occasion d'ouvrir Chambilly à la culture avec l'exposition d'Estache et le merveilleux chalet de Véronique.



- Après la mise en sommeil de plusieurs associations comme le comité de foire ou le club des Aînés... Création de « Pensées nature » et de « l'École buissonnière ».

- La halte nautique est achevée en décembre.

■ 2019

- Réfection totale du logement mairie ; les travaux commencent en mai : 48 000 € HT.

- Revisite du site Internet.

- Mur du cimetière.

- Revente de la maison dite « Sekmen » pour 15 000 €.

- Numérotation métrique pour l'adressage.

- Embauche de Marine Chevalier, agente de service, et Gaétan De Oliveira, agent technique.

- Visite de Madame la Sous-préfète de Charolles.



■ Chaque année

- Voirie 40 000 €.

- Fête du canal.

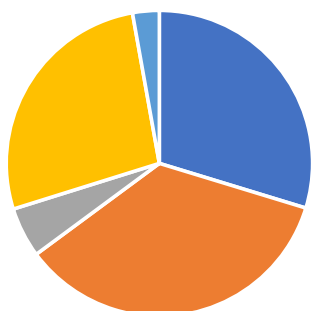
- Journal communal...



BUDGET COMMUNAL 2019 - Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

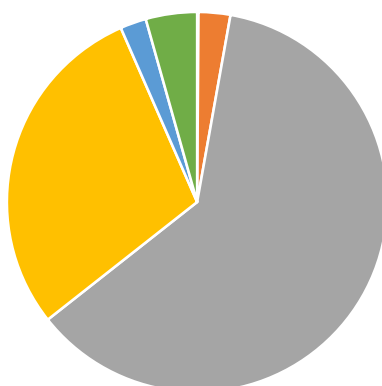
1. FONCTIONNEMENT

DÉPENSES



- Charges à caractère général : 80 566 €
- Charges de personnel : 95 302 €
- Atténuation de produits : 14 374 €
- Autres charges gestion courante : 73 220 €
- Charges financières : 7 649 €

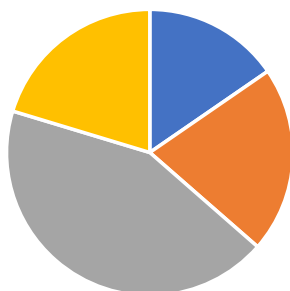
RECETTES



- Atténuation de charges : 423 €
- Produits des services : 10 355 €
- Impôts et taxes : 236 354 €
- Dotations et participations : 111 514 €
- Autres produits de gestion courante : 8 495 €
- Produits exceptionnels : 16 730 €

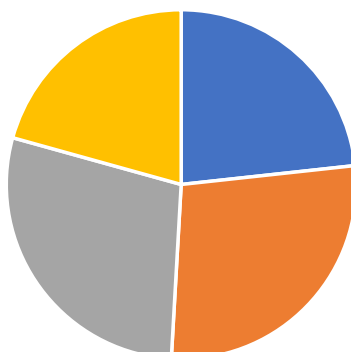
2. INVESTISSEMENT

DÉPENSES



- Opérations patrimoniales : 45 442 €
- Remboursement d'emprunts : 62 161 €
- Immobilisations corporelles : 127 576 €
- Immobilisations en cours : 60 000 €

RECETTES

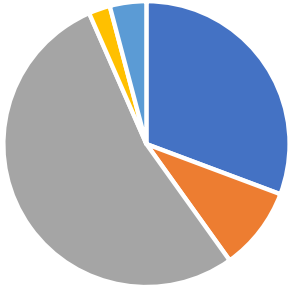


- Opérations patrimoniales : 45 442 €
- Dotations fonds divers réserves : 53 936 €
- Subventions d'investissement : 55 456 €
- Emprunts et dettes assimilées : 40 400 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 - Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

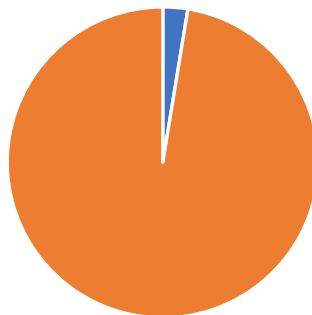
1. EXPLOITATION

DÉPENSES



- Charges à caractère général : 6 864 €
- Atténuation de produits : 2 104 €
- Opérations d'ordre entre sections : 11 918 €
- Autres charges gestion courante : 541 €
- Charges financières : 926 €

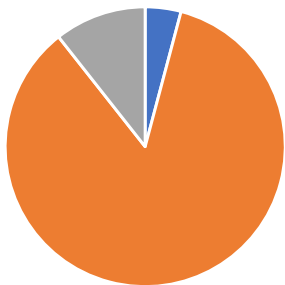
RECETTES



- Opérations d'ordre entre sections : 643 €
- Vente prod fab, prest serv, mar : 24 254 €

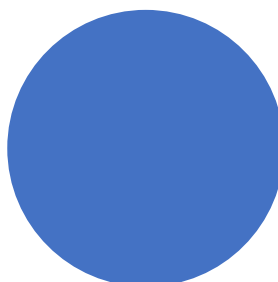
2. INVESTISSEMENT

DÉPENSES



- Opérations d'ordre entre sections : 643 €
- Emprunts et dettes assimilées : 13 286 €
- Immobilisations en cours : 1 656 €

RECETTES



- Opérations d'ordre entre sections : 11 918 €

VOTRE NOUVELLE ADRESSE...

Dans la situation actuelle, votre adresse, sans numéro de repérage sur la voirie, devenait insuffisante pour diverses distributions du courrier, de colis... ainsi que pour l'intervention des secours : pompiers, dépannages d'urgence, etc. D'autre part, de nombreuses habitations avaient la même adresse : les Plaines, les Etangs... laissant perplexes livreurs et facteurs remplaçants.

Désormais, chaque habitation aura une adresse qui lui est propre, avec un numéro et le nom de la voie. Des panneaux indiquant le nom des voies seront installés aux intersections avec quelques modifications de noms de rues ou de chemins. En effet, il s'agit de rationaliser au maximum les appellations afin que les numérotations se suivent dans un ordre logique, du centre vers l'extérieur...

**Dénomination des voies :**

La totalité des voies existantes a été recensée à partir des panneaux de rue, de lieux-dits existants, du tableau de classement en mairie et du cadastre. Les nouveaux noms et les modifications ont été décidés en Conseil municipal, de même que l'attribution des types de voie : rue, avenue, impasse... et leur sens pour la numérotation.

Numérotation des habitations :

Un bureau d'étude agréé a procédé à une enquête terrain sur tout le territoire de la commune pour définir une position « métrique » de l'entrée principale de chaque habitation. Chacune se voit donc attribuer un numéro de voie qui correspond à la distance, en mètres, entre un point origine et l'entrée de l'habitation tout en respectant une alternance côté pair - côté impair de rue. Les points origine sont choisis par le bureau d'étude : entrée du pont de la Loire, certaines intersections... Ce nouveau maillage de la commune présente certains avantages outre ceux mentionnés plus haut. Cette numérotation permet un accès plus intuitif au visiteur extérieur, d'insérer de nouvelles habitations sans créer des « bis » ou « ter » et l'obtention d'un point géographique connu pour le GPS.

Réalisation et finalisation du projet d'adressage :

Le Conseil municipal a délibéré pour une dénomination définitive des voies de la commune et a procédé au choix des plaques de voies ainsi que de celles des habitants. La mairie a fait parvenir à chaque habitation le libellé de la nouvelle adresse ainsi que les démarches que chaque habitant devra effectuer consécutivement à cette opération. Le bureau d'étude se charge d'informer les partenaires et services publics : SDIS, cadastre, IGN, etc.

N'AFFICHEZ PAS de numéro sur votre entrée ! **Les agents techniques de la commune poseront les plaques choisies par le Conseil municipal et offertes par la mairie.** Pour tout renseignement complémentaire ou remarque, merci de venir à la mairie aux heures d'ouverture.



■ SERVICES ET ADRESSES UTILES

SAMU : 15

Pompiers : 18, pour le Centre de Secours de Marcigny : 03 85 25 49 15

Gendarmerie : 17, Brigade autonome de Marcigny : 03 85 25 04 06

EDF : Tél. : 0 810711 871 ou regarder le numéro inscrit sur votre facture.

Service des eaux : SAUR à Hautefond. Tél. : 03 85 88 76 76 ou 0 810811 037

Soins infirmiers : Mireille Jolivet et Sylvie Forin, rue du Général de Gaulle, Chambilly - tél. : 03 85 25 16 42

Aide ménagère et auxiliaire familiale : Aide aux familles et aux personnes âgées (ADMR).

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Tél. - fax : 03 85 25 13 69

Portage des repas : Réservations à la mairie de Marcigny; les tickets sont en vente à la mairie de Chambilly par carnet de 5 : se renseigner en mairie.

Tél. : 03 85 25 03 51 entre 9 h et 11 h 30 pour une livraison le surlendemain.

Assistants maternelles sur la commune :

Brigitte Alex : 09 84 19 74 06 et 06 70 08 36 71

Charlène Barret : 09 86 20 78 69 ou 06 21 34 17 38

Christiane Dupont : 03 85 25 30 00

Relais lecture : mardi de 16 h 30 à 18 h et samedi de 9 h à 12 h.

Points propres : parking de la salle polyvalente et parking du cimetière.

Déchèterie : ouverture les lundi, mercredi, vendredi et samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h.

Problèmes de Sécurité Sociale : permanences les 2^e et 4^e jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h, salle n° 5 de la mairie de Marcigny hors vacances scolaires.

Mutualité Sociale Agricole : sur rendez-vous, tél. : 09 69 36 20 50

Caisse de retraite CRAM : sur rendez-vous, tél. : 3960

Caisse de retraite complémentaire : sur rendez-vous, tél. : 0 820 200 189

CPAM de Digoïn - 91, rue Bartoli les 1^{er} et 3^e mardis ou à la mairie de La Clayette les 1^{er} et 3^e jeudis.

Chambre d'agriculture : prendre contact : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. tél. : 03 85 29 56 10

Pôle emploi : 1 rue des charmes - 71160 Digoïn. www.pole-emploi.fr ou tél. : 39 49

Mission locale : Bâtiment de la Communauté de communes, accueil sur rendez-vous les lundi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h. tél. : 03 85 81 68 58

OPAH : Permanence tous les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois en mairie de Marcigny de 10 h à 12 h.

Habitat et Développement Centre Est : 49, rue Ambroise Paré BP 30046 - 71012 Charnay-les-Mâcon.

Courriel : contact@hdcentreest.fr tél. : 03 85 21 01 60

Paroisse Saint-Hugues-en-Brionnais - Bords de Loire : Pères Simon-Pierre Ludinard et Éric Longuemare
Maison paroissiale de Marcigny, 15 Place du Prieuré 71110 Marcigny.

Permanences à la maison paroissiale :

lundi de 9 h 30 à 11 h 30, mercredi de 13 h 30 à 15 h 30, samedi de 8 h 30 à 10 h.

Tél. : 03 85 25 03 27

LA MAIRIE VOUS INFORME

■ Nous vous rappelons que dans le cadre de vos activités bruyantes de bricolage ou de jardinage, notamment la tonte des pelouses, il est nécessaire de respecter certains horaires pour préserver les relations de bon voisinage.

En effet, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 qui régleme les **bruits de voisinage** précise : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Afin de garantir la tranquillité des uns et des autres, merci de respecter ces consignes...

■ **Les chiens qui aboient** sont souvent une gêne notoire pour le voisinage. La loi ne sanctionne pas les aboiements mais les propriétaires de ces chiens qui ne prennent pas toutes les mesures nécessaires. Rappelons que ceux-ci encourent une amende de 68 € à 450 € pour tapage nocturne... ou diurne !

■ Afin de faciliter la tournée du facteur de la Poste ou de ses remplaçants, merci de vérifier que vos NOMS et PRÉNOMS sont bien LISIBLES sur votre **boîte aux lettres**. Ceci conditionne le bon acheminement de votre courrier. Merci pour eux...

■ **Carte Nationale d'Identité** : Depuis le 1^{er} mars 2017, les cartes nationales d'identité sont biométriques et ne sont établies que dans les mairies équipées d'une station biométrique ! (renseignements en mairie)

Quelques règles de vigilance

Des démarcheurs en tout genre cherchent à vendre leur produit, dans le meilleur des cas, ou à vous escroquer. Pour éviter au maximum toute mauvaise surprise, quelques précautions s'imposent :

Face au démarchage à domicile, ne faites entrer personne chez vous. Au cas où, vérifiez que le vendeur est passé au préalable à la mairie. Ils peuvent être sincères mais aussi en profiter pour repérer meubles, objets de valeur, dérober un chéquier ou des clés posées sur la commode. En cas d'insistance, dites que votre fils, votre mari ou un proche, arrive d'une minute à l'autre...

Sachez aussi que **si certains commerçants ont l'autorisation, par la Mairie, d'exercer sur la voie publique, aucun d'entre eux ne saurait être recommandé par elle. La mairie autorise mais ne recommande pas, n'envoie pas de démarcheurs à domicile !**

Le but de ces «commerciaux» est de visiter votre domicile de fond en comble et de vous proposer des prestations à des prix souvent prohibitifs.

Face au démarchage téléphonique, ne dites jamais que vous êtes propriétaire de votre habitation ni que vous êtes seul(e). En effet, certains vendeurs vont tenter de vous convaincre que votre maison est envahie de termites, capricornes ou autres insectes...

Soyez enfin très vigilants lorsque vous retirez de l'argent au distributeur. Veillez à être hors de portée des regards indiscrets.

Enfin, aux utilisateurs d'Internet : les faux courriels imitant EDF, une banque, ORANGE... sont en nombre croissant et sont destinés à soutirer vos identifiants, afin de vous escroquer. Ne fournissez jamais vos codes et veillez à ce que, lors de vos achats, le site soit sécurisé. L'adresse doit commencer par «https» («S» comme sécurisé), accompagnée d'un petit cadenas.



L'utilité d'appeler rapidement ! Lorsque vous constatez un événement inhabituel dans votre voisinage, **appelez le 17**. Les gendarmes pourront intervenir sans perte de temps. Les voisins vigilants et les maires ne sont pas là pour intervenir mais seulement pour signaler des faits.

Ce qui vous paraît bizarre n'est probablement pas anodin, notamment quand vous connaissez bien votre voisin ! **En appelant le 17**, ceci permettra de lever le doute et, dans le meilleur des cas, d'éviter la commission d'un méfait voire le résoudre !

Appelez le 17 ou le 03 85 25 04 06

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : la collecte des ordures ménagères est effectuée le **jeudi matin**.
Sauf les jeudis 21 mai et 15 août où elles seront ramassées **les vendredis 22 mai et 16 août**.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : le **vendredi 12 juin**, les personnes intéressées seront invitées, par voie de presse, à s'inscrire en mairie en indiquant le type d'objet à faire enlever.

TARIFS 2019

Redevance assainissement : part fixe : 50 €/an
m³ d'eau consommé : 1,30 €/m³
redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,18 €/m³

■ Location de la salle polyvalente et électricité :

Soirées dansantes, repas mariages : Commune 170 €, extérieur 300 €
2^e jour : Commune 50 €, extérieur 50 €
Lotos, concours de cartes : Commune 150 €, extérieur 260 €
Repas des Anciens : Commune gratuit, extérieur 260 €
Réunions, conférences, AG : Commune 150 €, extérieur 260 €
Restaureurs, traiteurs : Commune 260 €, extérieur 310 €
Expositions culturelles à but non lucratif (2 jours max) : Commune 40 €, extérieur 150 €
Associations caritatives : Commune 40 €, extérieur 40 €
Arbre de Noël : Commune 40 €, extérieur 40 €
Expositions ventes : Commune 150 €, extérieur 160 €
2^e jour : Commune 50 €, extérieur 50 €

■ Cimetière tarif concession

Concessions trentenaires : 150 €/m²
Concessions temporaires : 50 €/m²

■ CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS - de Chambilly prodigue des aides diverses aux habitants de la commune sous les formes suivantes :

- En direction des seniors, un repas annuel avec animation en salle des fêtes pour les « anciens » de plus de 70 ans.
- En cas de détresse, d'urgence, après validation d'une demande d'aide par l'assistante sociale de Marcigny, le CCAS peut proposer une aide financière ponctuelle - secours - ou une prise en charge de la cantine pour les enfants scolarisés.

Votre CCAS propose aussi diverses aides aux jeunes de moins de 18 ans révolus :

- Une participation de 50 %, plafonnée à 50 € par enfant et par an aux activités éducatives encadrées par des adultes (licences diverses, initiations, etc.)
- Une aide au permis de conduire ou à une formation diplômante plafonnée à 100 € par enfant, par an.

Nouveauté : Suite à la cessation d'activité du Comité de Foire, celui-ci a décidé d'effectuer un don important au CCAS sous réserve qu'il soit destiné aux enfants de la commune.

À cette fin, le CCAS a décidé, à l'unanimité, d'octroyer six entrées gratuites au cinéma VOX de Marcigny, aux enfants de plus de 5 ans révolus et moins de 18 ans.

Pour cette dernière prestation, merci aux parents de faire inscrire vos enfants, en mairie, aux heures d'ouverture, AVANT le 31 MARS 2020.

Pour tout renseignement sur les aides du CCAS, adressez-vous en Mairie.

■ SPANC

La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la LEMA de 2006, fait de l'assainissement une compétence obligatoire des communes. Celles-ci sont tenues de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission est de contrôler périodiquement les installations.



Votre commune a délégué cette compétence au SPANC du Brionnais qui l'exerce à sa place. Ce syndicat a mis en place un service, avec trois techniciens spécialisés en assainissement, qui sont au service des collectivités, et pour leur apporter un appui technique. Ils ont pour missions de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves, conseiller les usagers qui le demandent et exécuter les missions de contrôle imposées par la loi sur les installations existantes.

Ces missions de contrôle permettent notamment :

- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- de repérer les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure éventuels,
- de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'installation,
- de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Toutes les installations existantes ont été vérifiées une 1^{re} fois entre 2008 et 2013. Chaque installation sera de nouveau contrôlée entre 2014 et 2020. À chaque visite l'utilisateur concerné reçoit un rapport complet de son installation avec des recommandations et conseils, et la commune reçoit un compte-rendu de toutes les installations visitées avec leur classement au regard de la loi.

Les aides accordées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne cesseront en 2021. La redevance par installation est fixée à 150 € pour une période de 6 ans. Celle-ci est fractionnée annuellement à 25 € et payable au Trésor Public dans le courant de l'année en cours.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service, technique ou administratif, au 03 85 25 94 20.

MESSAGE DE LA MAIRIE : LE RÉSEAU N'EST PAS UN TOUT-À-L'ÉGOUT!

Les eaux usées sont collectées dans le bourg par un réseau de canalisations d'assainissement communément appelé «tout-à-l'égout». Cette appellation est totalement erronée. Ce réseau n'est surtout pas un tout-à-l'égout! Seuls les déversements d'eaux usées d'origine domestique sont autorisés dans ce réseau de canalisations d'assainissement collectif communal.

Le rejet des lingettes est à proscrire, y compris celles qui sont biodégradables. L'évacuation avec les ordures ménagères est préférable. Les cuvettes de W.-C. ne sont pas des poubelles... **TOUS LES REJETS DE MATIÈRES NON BIODEGRADABLES SONT INTERDITS** comme : les blocs désodorisants de cuvette de W.-C., les protections périodiques féminines, les préservatifs, les cotons-tiges, les protège-slips, tous éléments plastiques. **La photo représente ce que l'on ne devrait pas trouver : résultat d'une semaine d'utilisation. Conséquence : 1 500 €, prix de la pompe!**

Le rejet de substances pouvant dégager des gaz, vapeurs toxiques ou inflammables, entraîner une gêne ou un danger pour l'exploitation ou le fonctionnement des ouvrages est INTERDIT car il crée un risque pour le personnel d'exploitation et le matériel ou les ouvrages (réseau d'assainissement, poste de refoulement, stations d'épuration). Exemples : les produits de type hydrocarbure tels essence, gasoil, diluants (white-spirit, acétone, essence de térébenthine), huiles minérales (huiles de vidange); les produits chimiques tels acides (batteries), peintures, désherbants, fongicides, autres produits de traitement; les produits minéraux ou solides telles les laitances de plâtre ou ciment; les déchets organiques comme les épluchures de légumes, viscères, huiles de friture.



Cas particulier des vidanges de piscine : les eaux de vidange doivent être rejetées directement dans le milieu naturel dans la mesure où les produits utilisés pour la désinfection de l'eau et l'entretien sont conformes aux normes en vigueur.

■ LES PÊCHEURS DE LOIRE

Malgré la canicule de l'été dernier, néfaste pour la pêche, 2019 fut une bonne année pour notre association. Hébergés par la commune de Chambilly, nous avons entièrement rénové notre local qui est devenu un lieu incontournable de rencontres.

L'organisation d'un concours de pétanque a rassemblé un nombre important d'habitants et fut une réussite. Nous voulons aussi nous rapprocher d'autres associations afin d'organiser un maximum de manifestations au-delà de la pratique de la pêche.

C'est ainsi, qu'avec la Société de boules lyonnaises, se tiendront deux concours de pétanque ouverts à tous en semi-nocturne les vendredis 19 et 26 juin à partir de 18 h 30. Nous comptons sur votre présence.

Le Président, Bouhadjar Boudjema Tél. : 03 85 25 33 77 ou 06 48 46 45 50



■ L'AMICALE BOULES



Nous avons commencé l'année avec notre loto qui fut un succès le samedi 18 janvier. Nous poursuivrons par notre concours 32 doublettes 3^e et 4^e division qui se déroulera le samedi 28 mars.

Pour la première fois en collaboration avec l'association «Les pêcheurs de Loire», nous allons organiser un concours de pétanque le vendredi 26 juin en semi nocturne.

Notre Challenge des Disparus se jouera le samedi 11 juillet et pour la troisième fois aura lieu notre concours vétérans rebaptisé Challenge Jean Dury.

En effet, l'amicale fût endeuillée le 27 juillet 2019 par le décès de M. Jean Dury qui, de 1990 à 2012, alterna dans le rôle de trésorier ou de secrétaire. En 2014, il devint notre président, place qu'il méritait amplement pour toutes ces années où il fut au service de notre club.

Sachant que notre boudrome n'ayant pas d'odonyme, nous aimerions lui donner son nom avec l'accord de la municipalité et celui de Madame Jeannette Dury, son épouse. Son sourire et sa gentillesse resteront pour toujours gravés dans nos mémoires.

■ LE FOOT... EN MARCHANT!

L'équipe «Foot en marchant» compte une vingtaine de membres qui se retrouvent toutes les semaines pour pratiquer ce nouveau sport particulièrement adapté aux seniors. Il s'agit d'un sport mixte réservé aux plus de 50 ans et jusqu'à 80 ans, voire plus...

Le terrain de jeu correspond à peu près à un quart d'un terrain de foot. Courir est sanctionné d'un coup franc. Il s'agit donc de marcher rapidement ce qui privilégie les déplacements continuels de tous les joueurs, vu qu'il n'y a pas de hors-jeu. Trois touches de balle maximum obligent à jouer en passes. Les tacles sont interdits et le ballon ne doit pas s'élever plus haut que le buste.

Le foot en marchant permet justement aux supers vétérans de continuer à s'amuser balle au pied sans se faire mal aux articulations ni trop solliciter son cœur et son souffle. C'est une activité saine, de plaisir. Le but est aussi de partager de bons moments entre amis et avec les épouses (repas, pétanque).



Le 22 septembre dernier à Bourgbarré, près de Rennes, en Bretagne, fief du foot en marchant introduit par les Anglais en France, l'équipe de Chambilly a fièrement remporté le tournoi devant sept autres équipes. Elle est donc «championne de France»!

■ PG-CATM



Fondée en 1945, l'association des prisonniers de guerre a été rejointe par les anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Cette année fut endeuillée par le décès, en avril dernier, de son président, Maurice Lameterie. Joseph Borde a pris la succession afin de perpétuer les commémorations des 19 mars, 8 mai et 11 novembre qui se tiennent conjointement avec la Municipalité de la commune.

Le PG-CATM remercie les habitants de Chambilly qui viennent se recueillir devant le monument aux morts à l'occasion de ces cérémonies.

■ RELAIS LECTURE

Dorénavant bien installé dans ses nouveaux locaux situés juste en dessous des précédents, le relais lecture de Chambilly dispose de davantage de place et d'un accès plus facile en plain-pied. Toujours désireuses de satisfaire les lecteurs du relais, les bénévoles vous proposent des livres pour tous les goûts.

Vous y trouverez diverses catégories de romans : policiers, historiques, de terroir... des biographies, des ouvrages de géographie, sur l'art, la poésie ainsi que de nombreux livres sur notre belle région...

Le relais lecture dispose de 5076 livres, de 249 magazines à destination de tout public aussi bien pour les jeunes que pour les plus grands sans oublier les plus petits avec albums et contes.



Quelques autres chiffres : 917 livres empruntés cette année, 527 entrées de visiteurs et 10 nouvelles inscriptions.

L'accueil des visiteurs et inscrits a lieu : le mardi de 16 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.

■ «PENSÉES NATURE»



Quelques bénévoles, sous la houlette de Véronique, ont décidé d'embellir notre commune, de procéder à son fleurissement et d'innover en matière de décoration du cadre de vie des Chambillois.

Ainsi, un chalet «multisaisons», qui sera habillé en fonction de la période concernée, vient-il d'être installé à l'entrée de la commune. Aidée de nos deux agents techniques, Véronique nous donne ainsi toute la mesure de sa créativité. Souhaitons bonne chance à cette jeune association et bonne réussite ; n'hésitez pas à la rejoindre pour contribuer à l'embellissement de notre village.

Véronique Del Bianco, tél. : 03 58 13 04 84

■ «L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE»

Voilà déjà un an que l'École buissonnière existe à Chambilly ! Un petit bilan s'impose donc : des animations organisées en 2019 réussies, un taux de fréquentation respectable et en évolution, une équipe de bénévoles dévoués et dynamiques, une ambiance générale très cordiale : de quoi être satisfaits n'est-ce pas ?

«On ne change pas une équipe qui gagne», paraît-il : ce sont donc les mêmes personnes qui composent le bureau en 2020. Le tarif des adhésions reste, inchangé : 10 € pour une personne, 15 € pour une famille.

Contacts : Magali Bayon au 06 86 43 42 23
Courriel : ecolebuissonnierechambilly@gmail.com



PROGRAMME DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

MARS	Mercredi 4	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou crochet (bases) - Lancement marche douce Peinture au doigt
	Vendredi 6	20 h à 22 h 30	Adultes	Vannerie
	Mercredi 11	14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
	Vendredi 13	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
	Mercredi 18	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30 15 h 30 à 16 h 30	Adultes Enfants Enfants	Jeux ou crochet (bases) Peinture au doigt Anglais
	Vendredi 20	20 h à 22 h 30	Adultes	Vannerie
	Mercredi 25	14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
	Vendredi 27	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
	AVRIL	Mercredi 1	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants
Vendredi 3		20 h à 22 h 30	Adultes	Vannerie
Mercredi 8		14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
Vendredi 10		20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
Mercredi 15		14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30 15 h 30 à 16 h 30	Adultes Enfants Enfants	Jeux ou jardinage, semis de fleurs Jardinage, semis de fleurs Anglais 6 à 11 ans
Vendredi 17		20 h à 22 h 30	Adultes	Vannerie
Mercredi 22		14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
Vendredi 24		20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
Mercredi 29		14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou jardinage, semis de fleurs Jardinage, semis de fleurs
MAI		Dimanche 3	10 h 30 à 18 h	Adultes
	Mercredi 6	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30 15 h 30 à 16 h 30	Adultes Enfants Enfants	Jeux ou mandalas Pâte à sel et mandalas selon souhait Anglais 6 à 11 ans
	Mercredi 13	14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
	Vendredi 15	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
	Samedi 16	14 h 30		JEU DE PISTE
	Mercredi 20	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou mandalas Pâte à sel et mandalas selon souhait
	Vendredi 22	20 h à 22 h 30	Adultes	Vannerie (sous réserve)
	Mercredi 27	14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
	Vendredi 29	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
JUN	Mercredi 3	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou tableau fleuri avec fleurs semées en avril Tableau fleuri avec fleurs semées en avril
	Vendredi 5	20 h à 22 h 30	Adultes	Vannerie
	Mercredi 10	14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
	Vendredi 12	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux (sous réserve)
	Samedi 13			FÊTE DE L'ASSOCIATION
	Mercredi 17	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou tableau fleuri avec fleurs semées en avril Tableau fleuri avec fleurs semées en avril
	Vendredi 19	20 h à 22 h 30	Adultes	Vannerie
	Mercredi 24	14 h à 16 h 30	Adultes	Vannerie
	Vendredi 26	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
JUILLET	Mercredi 1	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou cadre-photos Animaux en ballons de baudruche
	Vendredi 10	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
	Mercredi 15	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou cadre-photos Animaux en ballons de baudruche
	Vendredi 24	20 h à 22 h 30	Adultes	Jeux
	Mercredi 29	14 h à 17 h 30 14 h 30 à 15 h 30	Adultes Enfants	Jeux ou cadre-photos Animaux en ballons de baudruche

LE BRAC

2019 fut une année de confirmation des activités qu'organise le Brionnais Rétro Automobile Club avec le succès retentissant du Rétro Tour ainsi que l'expo à St Christophe. Hélas, ce tableau fut endeuillé par le décès de deux de nos plus anciens adhérents, Alain Bonnet et Marcel Lefèvre. Pour son 16^e anniversaire, le BRAC a toujours un effectif approchant la cinquantaine de membres, de nouvelles adhésions ayant eu lieu en fin d'année.

La troisième édition du Rétro Tour fut une réussite magnifique confirmant le succès de l'épreuve précédente. Accessible et se déroulant sur une seule journée, le Rétro Tour a réuni une centaine d'équipages et autant de voitures anciennes (+ de 30 ans) ou de «youngtimers» (entre 20 ans et 30 ans). Une telle manifestation nécessite un très gros travail de préparation; notons que les organisateurs ont consacré une dizaine de week-ends à arpenter le Brionnais pour établir un itinéraire varié et chaque fois renouvelé! Chaque équipage dispose d'un «road-book» en «fléché-métré» qui indique direction et distances, sites ou panoramas à voir. Il n'y a ni chronométrage ni temps imparti, le Rétro Tour est un outil de découverte de notre région au volant de ces véhicules qui ont souvent fait rêver... Merci à la mairie pour son aide à la réalisation, au prêt de matériel et à la mise à disposition des espaces de stationnement pour les automobiles. Un grand merci aux habitants pour leur patience et mille excuses pour le désagrément qu'un tel rassemblement a pu causer.



L'exposition de véhicules anciens à St Christophe a, elle aussi, connu un vif succès en juillet et fut l'occasion de faire renaître pour la 2^e fois la «bénédictio des voitures» qui était une manifestation majeure de cette commune. Une parade des «anciennes» sur les routes alentour permit de les faire admirer «en mouvement»!

Depuis l'an dernier, des sorties bimestrielles sont organisées à l'initiative d'un membre du club afin que les adhérents se retrouvent régulièrement. Ainsi en mars, le BRAC visita Magnet, 1^{er} village électrifié de France, près de Lapalisse, qui abrite un musée assez extraordinaire : «l'Electrodrome» qui rassemble une foule d'appareils électriques anciens, pionniers de ce que nous connaissons actuellement. En juin, ce fut la visite du château de Cormatin, célèbre en pays clunisois pour son mobilier du XVII^e siècle et son parc. Enfin, début septembre, eut lieu le voyage annuel durant deux ou trois jours suivant les disponibilités des participants. La région retenue fut les Bauges, ce massif de moyenne montagne dressé entre les lacs du Bourget et d'Annecy.



Le groupe du vendredi, après un fin repas dans un village perdu du Bugey, visita un des derniers artisans «d'argenterie» qui, contrairement à son nom, n'est pas le travail du métal mais celui d'un bois, le sycomore, travaillé au tour. Cet artisan, proche de notre destination, nous fit comprendre à quel point la vie devait être rude dans ces contrées. L'hôtel, de grand confort, nous réserva un accueil chaleureux; repas roboratif et chambres lambrissées d'un beau bois de montagne concourraient à cette sérénité typique de l'altitude.

Le samedi matin fut consacré à la promenade et à l'attente du 2^e groupe qui nous rejoignit pour le repas. Un autocar nous conduisit à Aix-les-Bains pour une croisière sur le lac; vaguelettes argentées, ronronnement du moteur et une lointaine pensée pour Alphonse de Lamartine plongèrent tout le groupe dans une douce torpeur... Retour à notre hôtel de La Féclaz (prononcer : la Fècle) pour reprendre nos voitures et admirer le panorama grandiose, à partir du Belvédère du Mont Revard, sur le lac du Bourget. Il semblait téméraire pour certaines et certains de s'avancer sur ces promontoires translucides qui ajoutent à la beauté du site, le vertige du vide.

Le dimanche matin fut consacré à la visite, à Bellecombe-en-Bauges, d'une scierie à grand cadre mue par la seule force courante d'un ruisseau en partie canalisé. Située à l'écart de toute habitation, elle continue d'être entretenue par un groupe de passionnés. Notre périple se poursuivit par la visite du Pont de l'Abîme enjambant le Chéran, torrent furieux au fond d'un précipice impressionnant. Après un repas raffiné, le retour se fit par des itinéraires différents, chacun flânant à sa guise...

Ainsi aurez-vous à la lecture de cet article un aperçu des activités du BRAC qui tient à préserver, au-delà de la passion des voitures anciennes, un lien d'amitié et de convivialité entre tous ses membres.

Président : Maurice Degout, tél. : 03 85 25 34 71, vice-président : Steve Braillon, trésorière : Dominique Perret, secrétaire : Christine Chabrier.

■ **STADE DE TIR CHAMBILLY 71**

L'année 2019 a été un très bon cru pour le STC 71 ! L'engouement des tireurs pour le Compak Sporting se confirme et le terrain du club n'est plus assez grand pour augmenter les installations, comme le souhaitent certains membres.

Le club comporte plusieurs disciplines et il n'est pas facile de satisfaire tout le monde dans le temps qui nous est imparti : 13 h 30 à 19 h. Une augmentation de 24 % du nombre des membres a été enregistrée cette année.



L'habituel «concours 100 plateaux» a eu son petit succès avec 82 tireurs.

1^{er} : Steve Perrin 97/100
 2^e : Laurent Cieluch 97/100
 3^e : Fernand Cianchetti 96/100

Pour la première fois, un essai de concours 100 plateaux en Compak sporting a été fait, petite participation, mais il faut du temps pour se faire une place ; gageons que la progression se fera les prochaines années.

Le club a également organisé les championnats de Ligue de Bourgogne en fosse olympique et en double trap :

En FO :	1 ^{er} : Laurent Cieluchi	113/125	En DT :	1 ^{er} : Franck Pradeaux	120/150
	2 ^e : Philippe Martin	112/125		2 ^e : Michel Deschamps	113/150
	3 ^e : Hervé Ponchon	110/125		3 ^e : Roger Tissot	99/150

Aux Championnats de France FO et DT à Cernay, en Alsace, nous avons pu envoyer huit participants mais récolter qu'une médaille, celle en argent de Mireille Jolivet, en double trap. Les autres compétiteurs du club n'ont pas démérité mais ils ont fini à des places secondaires.

Les jours d'entraînement ont toujours lieu les samedis après-midi uniquement.

■ **DOMINO : journal associatif de Marcigny et ses alentours**

Vous y trouverez les informations économiques, commerciales, artisanales ainsi que divers articles concernant l'histoire, l'environnement, la vie locale... En vente trimestriellement dans de nombreux commerces, vous pouvez aussi participer à son élaboration!



DOMINO, mairie, 71110 Marcigny / Courriel : redaction@domino.brionnais71.fr

■ **ASSOCIATION DES CONJOINTS : Secteur La Clayette - Charolles**

Notre association a été bien présente dans le secteur et a organisé plusieurs rencontres, celles-ci permettent de réunir les personnes veuves, seules, afin de les sortir de la solitude, de les écouter, de les rencontrer... Au cours de l'année, différentes journées ont été organisées dans la région : visites d'artisans, restaurants, pique-niques, jeux de cartes, marches, sorties en bus avec spectacles... Venez vous faire de nouveaux amis ! Pour 2020, de nouvelles rencontres sont prévues et un voyage de sept jours en Italie. L'adhésion est de 23 €.

Pour tous renseignements : Mme Jocelyne Copier, Le Bourg, 71800 GIBLES.
 Tél. : 03 85 84 52 05 ou par mail : asso-conjoints@laposte.net

■ **LES DONNEURS DE SANG : COLLECTE À LA SALLE DES FÊTES DE MARCIGNY**



- Mercredi 04 mars de 15 h à 19 h
- Mercredi 29 avril de 8 h 30 à 12 h 30
- Lundi 29 juin de 14 h à 18 h
- Lundi 24 août de 8 h 30 à 12 h 30
- Lundi 02 novembre de 14 h à 18 h
- Mercredi 30 décembre de 8 h 30 à 12 h 30

■ EMMAÛS

« Emmaüs Marcigny » est une antenne du Comité d'Amis d'Emmaüs Mably (42). **Les différents dons tels que vêtements, meubles, livres, électroménagers... se font le lundi matin de 9 h à 12 h et le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au dépôt des Chambons. Des ramassages sont organisés pour les personnes qui en font la demande.**

Tous les dons sont triés, nettoyés, réparés si nécessaire, répartis par catégories dans les rayons pour la vente. **Deux grandes ventes ont lieu les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 14 h à 17 h, tous rayons.** Le produit des ventes est alloué aux aides aux familles, aux personnes en difficultés, sur le plan local, national et international, et finance les emplois créés comme à Marcigny : un temps plein et trois emplois aidés, à 24 h hebdomadaire.



Tél. : 03 85 25 19 50 / 06 72 93 33 32, courriel : emmaus.marcigny@orange.fr

■ LES RESTOS DU CŒUR

Centre de distribution de Marcigny au 3, boulevard des prairies, **tél. : 09 81 63 02 82**



Notre principale activité est l'aide alimentaire. Elle est subordonnée à la constitution d'un dossier avec présentation des justificatifs de ressources et de charges. Les familles entrant dans le barème bénéficient de six repas complets à cuisiner, par personne et par semaine ; neuf repas pour les personnes seules. **Pour l'inscription, il faut se présenter le vendredi matin entre 8 h 30 et 11 h.**

Nous organisons également un arbre de Noël, une activité bibliothèque et sommes des intermédiaires pour l'obtention d'assurances scolaires gratuites délivrées par la M.A.E.

■ SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE

L'équipe de Marcigny vous accueille, sur rendez-vous, dans son local situé dans la première cour de l'école primaire Lucie Aubrac. **Vous pouvez appeler au 07 88 72 07 27 ou au 06 77 52 15 53.**

Les principales interventions et activités sont :

- L'accompagnement à la scolarité chaque jeudi.
- L'aide et le secours aux personnes et familles démunies.
- L'organisation, avec d'autres équipes, de journées pour les enfants.
- Un goûter avec animation musique et chant à la RPA.



■ CROIX ROUGE, Unité locale de La Clayette - Marcigny



Avec ses 85 bénévoles, l'Unité locale gère différentes actions, comme :

- Les postes de secours 2019 : 10 postes localement plus des renforts aux autres UL et à la DT avec 9 secouristes. (contact : 06 76 51 37 19)
- Les formations 2019 : 41 PSC1 (prévention et secours civiques) tous publics et 108 IPS (initiation aux premiers secours) dans les écoles et au club ULM. (contact : 06 88 11 24 45)
- Visite des EHPAD, RPA : La Clayette, Bois-Sainte-Marie, Semur, Marcigny. (une visite une fois par mois)
- Visite à domicile : huit personnes sont visitées régulièrement.
- La vestiboutique : 6, rue du 8 mai, à Chauffailles, ouverte le mercredi après-midi, le vendredi matin, le samedi après-midi, ouverte à tous.
- Le vestiaire : local Croix-Rouge, chemin de Beuillon, La Clayette, ouvert le samedi matin, ouvert à tous. Vous pouvez déposer du linge propre et en bon état dans le conteneur au portail du local CRF ou dans les deux endroits aux heures d'ouverture.
- Des aides : à la demande des assistantes sociales, des aides alimentaires ou financières sont accordées.
- Une journée récréative : une journée est organisée pour les personnes porteuses d'un handicap et les personnes seules.

Vous pouvez contacter le président, au 06 88 44 33 25 ou un autre membre de l'Unité. Tél./Fax : 03 85 26 83 89



L'année 2019 se termine avec la certitude d'une évolution dans le service à la personne. De plus en plus d'aides, une aide ponctuelle ou jusqu'à 7 jours sur 7 pour palier la dépendance avec un accent pour le maintien à domicile parce qu'on n'est jamais aussi bien que chez soi. C'est notre raison d'être !

La limite du domicile existe cependant quand l'ennui est là ou la mise en danger. Le respect mutuel et la communication sont primordiaux pour pouvoir partager les meilleurs moments et vaincre la solitude à domicile.

De nouveaux projets se profilent pour 2020... Vous souhaitez faire un métier de contact, vous rendre utile bénévolement, ou des renseignements pour bénéficier d'aides à votre domicile avec ou sans raisons, vous pouvez nous trouver :

12 Rue du Four, à Marcigny,
du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
Vous pouvez nous joindre au 03 85 25 13 69
ou par mail à l'adresse info.marcigny@fede71.admr.org

L'ADMR représente 2 500 associations sur le territoire français. Pour l'association de Marcigny et d'Iguerande, nous intervenons sur 19 communes, avec une soixantaine de salariés à votre service pour votre confort ou les besoins quotidiens.



■ La CARTE AVANTAGE JEUNES dans le Brionnais !



Cette carte est un dispositif régional, développé par le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse). Elle permet aux **jeunes de 0 à 30 ans** d'avoir des tarifs réduits dans divers domaines. L'objectif de la carte est d'inciter les jeunes à la découverte, et pour se faire, leur donner un coup de pouce financier. Localement, nous avons des partenariats très diversifiés (Culture, Loisirs, Commerces et Vie pratique). Pour connaître les avantages locaux, consultez la page Facebook : [@LesAvantagesSurMarcignySemur](https://www.facebook.com/lesavantagesurmarcignysemur)

Pour obtenir votre carte : rendez-vous au PIJ de Marcigny, 11 rue du général Fressinet avec une pièce d'identité, une photo d'identité, 8 euros (coût de la carte).

Vous êtes commerçant ou une association : devenir partenaire, c'est facile ! Il n'y a qu'une convention à signer, ça coûte 0 € et vous augmentez votre visibilité auprès des jeunes.

Pour plus d'informations, contactez : Alexyane Rebel, Service Civique, au PIJ de Marcigny, 11 rue du général Freyssinet 71110 Marcigny 03 85 25 28 59 ou Alexyane.pijmarcigny@gmail.com

■ Un PIJ, POINT INFORMATION JEUNESSE, à Marcigny.

Un PIJ, c'est un lieu où vous pouvez trouver des informations sur les études, les métiers, les formations, l'emploi, la vie pratique, les loisirs, les vacances, l'étranger et les sports !

Les services proposés sont nombreux :

- Accompagnement à la rédaction de CV et lettres de motivation, un accès à une salle informatique : Internet, Traitements de texte...
 - Des formations et des projets y sont organisés : PSC1 (Formation Citoyenne de 1^{er} secours), BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), Envie d'Agir, Sécurité Routière...
 - Accès à une liste de baby-sitters du territoire.
 - Promeneur du Net : écoute, conseil et soutien concernant l'utilisation des réseaux sociaux.
- Initiation et perfectionnement informatique pour adulte, sur rendez-vous : traitements de texte, Internet, réseaux sociaux, photos...

Les horaires : mardi au jeudi 13 h 30 - 18 h et vendredi : 9 h - 12 h 30 et 16 h - 19 h 30.

Pour plus d'informations, contactez : Aurélie Gouy, responsable du PIJ et cyber, animatrice jeunesse au 11 rue du général Fressinet 71110 Marcigny
Tél. : 03 85 25 28 59 ou par courriel : antenne.animation@wanadoo.fr



■ 2019 : Une année entre continuité et nouveautés à **BRIONNAIS DÉCOUVERTES**

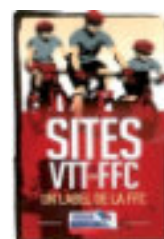
Nouveautés avec **ANIMATION JEUNESSE** (accueil 11/17 ans) et des collégiens qui, dans le cadre d'un appel à projets de la Caisse d'Allocations Familiales, se sont investis pour élaborer des projets sur le thème «solidarités». À la suite d'une présentation devant un jury, les élèves ont mené à bien la réalisation de trois d'entre eux. Ainsi, afin de faire connaître la culture asiatique, après une visite au salon Kamo Con de Dijon, un après-midi «Bienvenue en Asie» a été organisé. Une dizaine de stands ont pris place sur la place du Cours à Marcigny, le dimanche 14 juillet : harajukus, saké et nourritures asiatiques, médecine chinoise, portrait manga, origami, «paper craft» (sculptures en papier), démonstration de l'académie d'aïkido de Marcigny. Un con-cours de cosplay et des jeux d'énigme complétaient l'animation. Un groupe de filles, passionnées par la danse, a «produit» et présenté trois spectacles : un à l'EHPAD de Semur, un à celui de Marcigny et un à la salle des fêtes de Marcigny, devant les enfants des accueils de loisirs et du Relais d'assistantes maternelles. Enfin, un groupe s'est mobilisé pour récolter des fonds en vue d'organiser un mini-séjour, «Tous au Futuroscope», un projet à faible coût, afin de permettre la participation du plus grand nombre.

Pour **LE CIEL BLEU** (accueil 3/11 ans), un temps fort a été la rencontre conviviale proposée aux familles pour clore les vacances d'été qui ont connu une forte fréquentation. À cette occasion, les enfants ont été heureux de présenter chansons, danses, jonglage, clowneries et autres numéros de cirque qu'ils avaient choisis et créés eux-mêmes.

Le centre VTT a eu le plaisir d'accueillir, entre autres groupes, l'équipe sénior A du Football Club de Gueugnon, dans le cadre d'un séjour de cohésion, ainsi qu'une équipe de Sud Foot 71. En lien avec l'Office du Tourisme, des journalistes de la revue «Détours en France» ont également été accompagnés sur les circuits brionnais.

Continuité des **LOISIRS SPORTIFS ET CRÉATIFS**, avec diététique/sport/santé, gymnastique d'entretien, step, randonnée pédestre et vannerie pour les adultes ; éveil sportif, Ludi'Gym, multisports, et VTT sont proposés aux enfants à partir de 4 ans.

Tous renseignements sur les différentes activités au 03 85 67 85 48
et sur le site www.brionnais-decouvertes.com



■ **FRANSYLVA : Un syndicat au service des propriétaires forestiers**



Vous vous posez des questions? Faut-il s'assurer en responsabilité civile contre les chutes d'arbres ou de branches sur des promeneurs, même non autorisés, des véhicules? Que faire de mes bois, que couper, que planter, notamment face au réchauffement climatique? Où puis-je trouver des informations sur la sylviculture, la fiscalité, des points juridiques? Qui peut défendre les sylviculteurs contre les menaces fiscales, les lourdeurs administratives?

Pour vous permettre de répondre à ces questions, adhérez à Fransylva - Forestiers Privés de Saône-et-Loire. Vous pourrez accéder à des moyens d'informations ou être aiguillés vers des sources d'informations spécialisées. Venez rejoindre les 900 adhérents qui représentent plus de 50000 ha de la forêt de Saône-et-Loire. L'union fait la force.

Contact : Fransylva, Mme Martel - Maison régionale de l'innovation - Tél. : 03 80 40 34 50
64A rue de Sully CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX / Courriel : forestiers71@gmail.com

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. Cette loi a un impact sur la prévention et la gestion des déchets pour les collectivités, impliquant des changements dans nos habitudes quotidiennes.

Objectifs principaux de la loi :

- Réduire de 10 % la quantité de déchets produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmenter la valorisation matière des déchets non inertes et non dangereux pour atteindre (en masse) 55 % en 2020 et 65 % en 2025.
- Réduction de 30 % des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2020 et 50 % en 2025

Pour ce faire, plusieurs actions concrètes sont à mettre en place à plus ou moins long terme. Certaines sont d'ores et déjà en application, comme l'interdiction au 1^{er} janvier 2016 des sacs de caisse en plastique et au 1^{er} janvier 2017 des sacs pour fruits et légumes, la lutte contre l'obsolescence programmée des produits ou encore le développement du réemploi et de la réparation, notamment, des équipements électriques et électroniques, textiles et éléments d'ameublement.

À notre niveau, nous allons développer deux actions qui devront être effectives très prochainement.

1 - Interdiction au 1^{er} janvier 2020 de la vaisselle plastique jetable

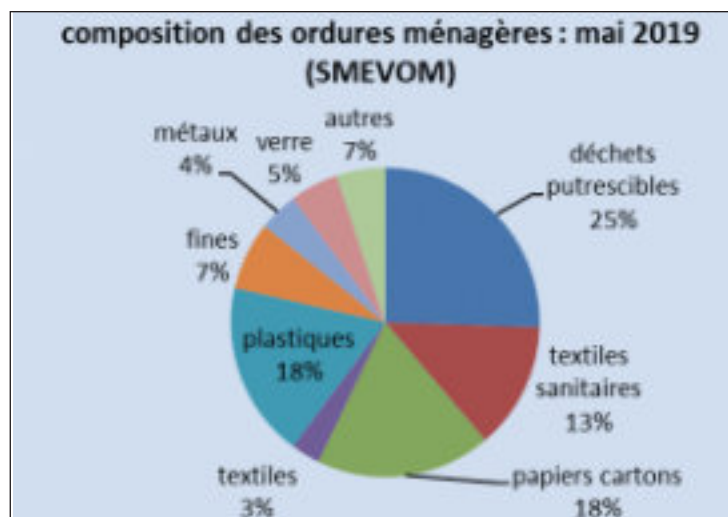


La Communauté de Communes a devancé cette date butoir, puisque depuis 2015, elle met gratuitement à disposition des associations des verres réutilisables, pour tous les événements qu'elles organisent : marche, fête, foire...

Il suffit ensuite de mettre en place un système de consigne pour le prêt des verres. Nous vous demandons juste de rendre les verres propres.

Pour tout renseignement, veuillez consulter la Communauté de Communes :
au 03 85 25 37 08 ou environmarcigny@orange.fr

2 - Les déchets organiques ne pourront plus être collectés avec les ordures ménagères



La collectivité s'attache à ce que chaque citoyen dispose d'une solution pratique de tri à la source de ses biodéchets d'ici 2025.

La piste principale pour réduire sa production de déchets est d'ôter les déchets compostables des ordures ménagères.

En effet, des études ont démontré que **l'on retrouvait 34 % de déchets putrescibles dans les déchets partant à l'enfouissement sur le territoire, ce qui représente 73 kg/hab/an.**

Le compostage domestique, en bac ou en tas, est donc la solution idéale. Elle est largement encouragée pour les foyers possédant un jardin. Le SMEVOM propose toujours des composteurs en

bois au tarif de 20 €. La distribution de ces composteurs s'accompagne d'une animation/formation pour mener à bien son compost. **N'hésitez donc pas à vous inscrire auprès de la Communauté de Communes si vous souhaitez vous équiper ou seulement suivre la formation sur le compostage.**

Des solutions existent également pour les immeubles ou les centres bourg : il s'agit de placettes de compostage. Des composteurs collectifs sont installés au pied de l'immeuble ; chaque habitant est muni d'un bio seau, pour collecter ses fermentescibles, comme les épluchures, les restes de repas ou des fleurs fanées. Il peut ensuite vider son seau dans les composteurs. Lorsque le compost sera mature, il pourra être récupéré pour amender des jardinières ou des plantes d'appartement.



Pour qu'un tel dispositif fonctionne, il faudra des relais de proximité; il s'agit de personnes motivées qui feront vivre le site, évitant ainsi les quelques erreurs possibles. Ils seront aussi le lien entre les habitants de l'immeuble et la collectivité, qui sera toujours là pour veiller au bon fonctionnement. La mobilisation des habitants et une bonne entente sont la clé pour la réussite de ces projets. Les différents immeubles de Marcigny seront donc équipés progressivement dans le courant de l'année.

Le principe sera le même pour les cœurs de villages, il nous faudra définir le lieu idéal dans chaque commune. Pour débiter, une placette collective sera mise en place à la déchèterie. Ainsi, chaque habitant qui n'aura pas de solution dans l'immédiat pourra évacuer ses fermentescibles par ce biais.

Brèves...

En raison du volume de déchets que cela peut représenter, pensez à signaler votre déménagement à la déchèterie, afin de pouvoir anticiper la vidange des bennes.

Nous vous rappelons que tous les textiles peuvent être déposés dans ces conteneurs, même les vêtements déchirés, tachés ou démodés. N'hésitez pas, également, à déposer les chaussures et le linge de maison.

Les pièces en bon état seront vendues et les autres seront recyclées.



IL NE DOIT DONC PLUS Y AVOIR UN SEUL TEXTILE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES OU DANS LES BENNES DE NON RECYCLABLES DE LA DÉCHÈTERIE

LA BORNE D'ALIMENTATION DE LA HALTE NAUTIQUE



La borne d'alimentation de la halte nautique vient d'être installée et mise en service quelques instants avant de «mettre sous presse» votre bulletin municipal.

À destination des plaisanciers du canal, elle permettra d'obtenir :

- Pour 2 €... 20 minutes d'eau.
- Toujours pour 2 €... 4 h d'électricité.



Le règlement de ces consommations se fera par carte bancaire sans contact.



MANIFESTATIONS 2020

JANVIER

Samedi 18 : Loto de l'Amicale Boules

FÉVRIER

Samedi 22 : Loto du Club des Aînés de Céron

AVRIL

Samedi 17 et dimanche 18 : Rétro tour du BRAC

MAI

Dimanche 17 : Repas du Secours catholique

JUIN

Samedi 13 : Repas de l'École Buissonnière

Vendredi 26 juin : Concours de pétanque
semi-nocturne

JUILLET

Mercredi 1 : Fête du canal

Samedi 11 : Pétanque Challenge Jean Dury

Vendredi 17 : Course cycliste en nocturne
Étoile cycliste de Marcigny

AOÛT

Mardi 04 : Concours de l'Amicale Boules

SEPTEMBRE

Samedi 05 : Loto de la Chasse de Bourg-le-Comte

Samedi 26 : Loto de la Chasse de Chambilly

OCTOBRE

Samedi 10 : Loto du Club des Aînés de Bourg-le-C

NOVEMBRE

Dimanche 07 : Loto du Chêne brionnais de Semur

Dimanche 15 : Repas du CCAS de Chambilly

Samedi 21 : Loto de l'École Buissonnière

DÉCEMBRE

Dimanche 06 : Loto Comité des Fêtes de Bourg-le-C

ETAT CIVIL 2019

1 Naissance

Calie MARTIN le 09/08

0 Mariage

6 Décès

Marie-Odile BERTHIER épouse DELORME le 08/03

Roger GIRAUD le 25/03

Maurice LAMETERY le 06/04

Alain BONNET le 19/06

Jean DURY 27/07

Emile DUMAS 07/10

PROFESSIONS LIBÉRALES

FORIN Sylvie - infirmière
JOLIVET Mireille - infirmière
GARBER Ariane - vétérinaire

SARL DEL - PUP
Damien
MENUISERIE
Fabrication Artisanale
Fenêtres - Portes - Cuisine - Agencement...
Ave Général de Gaulle - 71110 CHAMBILLY
06 80 26 25 79

Sarl TRACTOLAC
JULIEN Michel
Le Lac
71110 CHAMBILLY
Téléphone : 03 85 25 23 36
Portable : 06 08 54 32 43
Internet: tractolac.com

BOULANGERIE C.PEGON

Réceptions
Entremets
Pâtisseries

Pensez à commander

Spécialité:
Le Chambillois

Place de l'église 71110 CHAMBILLY
Tel. 03.85.25.30.47



CAVE DE CHAMBILLY
vins fins, vin en vrac, bières et verrerie
ouvert de 9h30 à 12h et de 15h à 18h (fermé le mercredi)

Rue du général de Gaulle
71110 Chambilly

tel:03.85.25.27.44
fax:03.85.25.27.44
cavam@wanadoo.fr

www.cave-de-chambilly.com

Le Première Ligne
Bar Restaurant Chambilly

Rue de la République
71110 Chambilly
Tel. : 03 85 53 40 74

contact@lepremiereligne.fr
www.lepremiereligne.fr
www.fb.fr/lepremiereligne

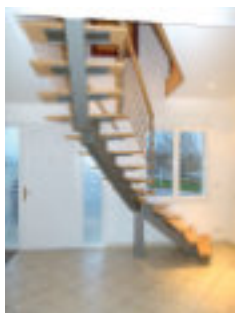
GARAGE DE FIOLE SARL
Rue de la République
71110 Chambilly
03 85 25 12 10

www.defiole.fr

Devenez fan !
Page officielle sur Facebook



Menuiserie PEGON Sylvain



vous propose la fabrication
d'escalier design ou classique
pose de menuiserie
bois, PVC ou alu, volet roulant
porte de garage automatisée
terrasse en bois autoclave

La Varenne - 71110 CHAMBILLY

Sylvain PEGON : 06 83 09 77 16

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
OUTILLAGE

☎ 03 85 25 14 38

☎ 03 85 25 01 90

Tous travaux exécutés
selon plans sur
machines conventionnelles
et commandes numériques

E^S CADOT SARL

71110 CHAMBILLY

0800 20 470 800 0000

DEL PUP Cédric et Pascal
MACONNERIE GENERALE

Rue Général de Gaulle
71110 CHAMBILLY

chausson 
MATÉRIAUX

Avenue Charles de Gaulle
71110 CHAMBILLY
Tél. : 03 85 25 03 82